



Publié le 19/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Février 2025

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq

Et le douze Février

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

06/02/2025

Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE
J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ
A. JOUBERT - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - P. PORTE

Objet de la délibération

02-2025

Recrutement d'agents contractuels pour répondre à un besoin temporaire d'activité

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ
S. AELVOET à S. REBUFFAT
N. LIGNY à S. LUCZAK
J. DELCOURT à G. MOURGUES

Absent(s)

Richard BENEJEAN a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort au service enfance/jeunesse/ALSH. Les missions exercées ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Les mouvements de personnel (départs à la retraite, mutations, recrutements et avancement de grade) font ressortir la nécessité de créer certains postes et d'en supprimer d'autres le cas échéant.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal la création des postes comme ci-après indiqué :

NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET
1	Création d'un poste de non titulaire (article 332-23-1° du code général de la fonction publique – accroissement temporaire d'activité) cadre d'emplois des adjoints d'animation Et / ou art 332-23-2° Base annualisée de 22h hebdomadaire	01/07/2025
1	Création d'un poste de non titulaire (article 332-23-1° du code général de la fonction publique – accroissement temporaire d'activité) – cadre d'emplois des adjoints d'animation Et / ou art 332-23-2° Base annualisée de 28h hebdomadaire	01/07/2025
1	Création d'un poste de non titulaire (article 332-23-1° du code général de la fonction publique – accroissement temporaire d'activité) cadre d'emplois des adjoints d'animation Et / ou art 332-23-2° Base annualisée de 30h hebdomadaire	01/07/2025

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°70-2024 du 27 novembre 2024 portant refonte du tableau des emplois et son annexe,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la création des postes comme ci-dessus exposé,

Article 2 : DE MODIFIER le tableau des emplois, ci-annexé, en conséquence

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J. L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU - J. DELCOURT

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le Secrétaire de Séance
Richard BENEJEAN

